

Association
« L'Amicale du Personnel Communal »
28, place des droits de l'homme CS 50074
84170 Monteux
☎ : 07 44 88 71 24
Mail : amicale.personnel@outlook.com

Monteux le 14/03/2026

Objet : Vide grenier

Renseignements : 07 44 88 71 24 - amicale.personnel@outlook.com

Madame, Monsieur,

L'Amicale du Personnel organise à Monteux **Vide grenier nocturne**, le samedi 4 juillet 2026.

Nous vous proposons de participer à cette manifestation.

Afin de pouvoir confirmer votre participation, je vous remercie de bien vouloir adresser en retour les pièces suivantes :

- Une attestation de votre assurance responsabilité civile,
- Une copie de votre pièce d'identité recto/verso
- Le bulletin de participation dûment rempli et signé,
- Le chèque de règlement libellé à l'ordre de « L'Amicale du Personnel Communal ».
- Le règlement à retourner signé.

**L'inscription ne sera validée qu'en possession de tous les documents demandés
Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail.**

Merci de nous retourner dans les plus brefs délais votre dossier d'inscription complet à l'adresse stipulée en haut à gauche

- Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

« Le bureau de L'Amicale du Personnel »

.../...

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

1. DATE ET LIEU : **Vide grenier nocturne** se dérouleront le **samedi 4 juillet 2026** au Stade Georges Henri - 84170 MONTEUX
Celui-ci sera ouvert au public de **18h à 23h**.
2. REGLEMENT : Cette manifestation rassemble **uniquement des particuliers ou associations**, en conformité avec les circulaires 74.656 et 76.69 du ministère de l'Intérieur et de la loi n°87.962 du 30/11/87 ainsi qu'aux associations lois 1901.
3. PRODUITS MIS A LA VENTE : Tout matériel concernant divers objets déjà utilisés donc pas neufs, outils de jardinage, plantes, boutures, bibelots, vêtements, livres, revues... Tous les articles devront afficher un prix.
4. RESERVATION : Elle ne sera prise en compte qu'une fois l'inscription et tous les éléments requis envoyés. **Inscriptions jusqu'au 29 juin 2026**
5. ANNULATION : Les inscriptions sont fermes et définitives. En cas d'annulation de l'exposant la participation financière sera perdue, sauf en cas de force majeure justifiée au moins 8 jours à l'avance. En cas d'annulation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera intégralement restitué.
6. TARIF des EMPLACEMENTS : 1 emplacement de 5m x 3m = 10 € **AUCUN MATERIEL FOURNI**
7. EMPLACEMENT : L'attribution des emplacements se fera par l'association « L'Amicale du Personnel » en fonction de l'ordre d'arrivée le matin même.
Aucune modification des emplacements attribués ne sera acceptée. Chaque emplacement devra être débarrassé de tout déchet et rendu tel que trouvé. Chaque participant prend entièrement en charge l'organisation matérielle de son stand. Rien ne pourra être laissé au sol.
8. INSTALLATION ET REMBALLAGE : L'installation se fera à partir de 16h jusqu'à 18h. Les véhicules seront garés sur les emplacements ou sur le parking prévu sur place. Aucune installation ne sera possible après 18h00.

Fermeture du vide grenier au public à 23h. Aucun remballage possible avant la fermeture des portes au public. Toute détérioration sur place constatée sera facturée.

.../...

9. ASSURANCE : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, accident, vandalisme, intempéries et cas de force majeure. Les exposants renoncent expressément à exercer tout recours envers l'organisation ainsi que le propriétaire du site, pour tout dommage (matériel, immatériel, corporel). Ils ont donc dans ces conditions toute latitude pour souscrire personnellement une assurance tous risques d'exposition garantissant ces dommages.
- 10. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF MALADIE SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL**
11. LA PARTICIPATION A LA MANIFESTATION VAUT ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DU PRESENT REGLEMENT

Fait à :

LE :

SIGNATURE :